

TFAF DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)

DOCUMENT D'APPROBATION

Project title	Étude diagnostique sur le statut de la mise en œuvre de l'article 8 de l'AFE - Coopération entre les organismes présents aux frontières au Sénégal
Reference	TFAF/PPG/SEN/014
Budget attendu du TFAF	USD 28965
Nom complet et coordonnées de l'organisation demanderesse	Ministère de l'Industrie et du Commerce Sphère ministérielle Habib THIAM - Diamniadio - Bâtiment C (du 1er au 6 étage aile B) Lat-Dior - 122 bis, avenue André Peytavin, Dakar.
Nom complet et coordonnées de la personne de contact pour le suivi dans le pays Membre	Madame Coumba GAYE Rapporteur du Sous-Comité national de la facilitation des échanges. Courriel : coumbagayed@gmail.com Téléphone : +221 77 702 26 99
Date de la demande de subvention	23 décembre 2024

1. CONTEXTE

1.1. Justification de la demande

Le Sénégal a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges le 24 août 2016. Au total, 13 mesures ont été notifiées au titre des engagements de la catégorie C dont les dates définitives s'étendent du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2035.

En octobre 2023, le Sous-Comité national de la Facilitation des Echanges (SCNFE) du Sénégal avait demandé le soutien du TFAF pour l'aider à identifier des partenaires/donateurs pour la mise en œuvre de ses mesures en catégorie C. Dans ce cadre, une manifestation d'intérêt avait été circulée à tous les membres donateurs et organisations partenaires à la fin du mois d'octobre 2023. En l'absence de réponse de ces derniers, le Sénégal a fait une demande le 23 décembre 2024 au TFAF pour qu'une subvention (Dons pour l'élaboration de projets-DEP) lui soit accordée spécifiquement pour la mise en œuvre de l'Article 8 de l'AFE.

1.2. Engagement avec les partenaires au développement

A ce jour, le Sénégal n'a pas pu obtenir l'assistance d'un partenaire de développement pour l'amélioration des capacités relatives à l'Article 8. Bien que des partenaires aient apporté une assistance technique pour la mise en œuvre de l'AFE notamment à travers des activités relatives à la digitalisation, la publication de l'information et la modernisation douanière, le Sénégal n'a pas pu mobiliser de l'assistance dans le cadre de la coopération entre agences présentes aux frontières. C'est pourquoi, la demande pour une subvention au TFAF vient combler cet écart d'assistance et s'inscrit comme une première étape dans le renforcement des capacités du Sénégal en vue de l'application de l'Article 8.

2. QUESTIONS LIÉES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE FACILITATION DES ÉCHANGES ET OPPORTUNITÉS

2.1. Méthodologie

La demande de subvention pour la préparation de projet a pour but de financer un rapport analytique qui sur la base d'une évaluation de l'état actuel de la coopération entre des agences présentes aux frontières en matière de ressources, d'opérations, d'accès à l'information sur les envois, le cadre légal et stratégique, identifiera les options d'amélioration. L'analyse sera réalisée en observant les pratiques réelles au niveau de deux postes de contrôle pilote, en l'espèce, Kidira et Rosso. Cette analyse empirique sera complétée par une étude documentaire des textes réglementaires et législatifs en vigueur et des entretiens avec des agents administratifs et agences au niveau métier/technique et stratégique et opérateurs économiques. Sur la base des informations recueillies et en tenant compte des bonnes pratiques régionales et internationales, l'étude proposera des recommandations concernant les solutions à adopter pour l'amélioration de la coopération au niveau opérationnel et stratégique. Ce projet sera mis en œuvre par un/une consultant-e national-e doté d'une expertise en douane au niveau national et régional, et un consultant international avec une expérience dans l'analyse des opérations et du cadre stratégique.

L'objectif du DEP est d'identifier les actions concrètes à mener par les autorités du Sénégal et les opportunités et besoin de mobilisation de l'assistance technique. Les actions doivent s'inscrire dans le plan d'action /feuille de route de mise en œuvre de l'AFE à travers le SCNFE. Ainsi, le DEP aidera le SCNFE à déterminer les prochaines étapes pour améliorer la coopération et la collaboration entre toutes les agences à la frontière en vue d'une bonne application de l'Article 8 de l'AFE et contribuera à élaborer des requêtes ciblées pour l'assistance technique auprès des partenaire de développement.

2.2. Défis et possibilités en matière de renforcement des capacités de mise en œuvre :

Le Sénégal compte 70 postes de contrôle frontaliers de la police nationale du Sénégal, 24 postes de Douanes et 11 postes et points de contrôle sanitaires et phytosanitaires fonctionnels. D'autres administrations et agences gouvernementales peuvent également intervenir à la frontière selon leur mission telles que la Direction des Eaux et Forêts, la Direction des services vétérinaires, la Direction des transports terrestres ou la Direction du commerce intérieur. Cependant, celles-ci n'y sont pas toujours présentes physiquement.

De façon générale, les opérations de contrôle aux frontières des marchandises ne sont pas organisées de manière coordonnée entre les agences qui y sont présentes. Ce manque de coordination en termes de partage d'information et de collaboration empêche d'accélérer le flux des marchandises lors du passage aux frontières. La concertation et la coopération opérationnelle entre agences est toutefois légèrement plus étroite au Port de Dakar qu'aux postes de contrôle routier. Le Guichet Unique pour le commerce extérieur du Sénégal (GU), ORBUS, permet à beaucoup d'agences un accès aux informations pour les formalités de redédouanement et du dédouanement. Les processus d'enlèvement et les autorisations d'entrée ou de sortie des autres agences n'ont été intégré dans le GU que récemment et ne sont disponibles qu'au port de Dakar.

En 2019, le Sénégal a notifié ses besoins en assistance et en renforcement des capacités pour mettre en œuvre l'Article 8. Toutefois, ces contraintes n'ont pas pu être résolues pour diverses raisons. Les autorités avaient notamment souligné la nécessité d'analyser les formalités actuelles, y compris le partage d'informations, d'identifier l'écart entre les pratiques et la réglementation en vigueur, ainsi que de mettre en place un cadre de concertation entre les différentes agences.

Le DEP répondra à ces besoins à travers le rapport analytique et la plateforme de dialogue qui générera les recommandations du rapport. Ce dernier aspect sera enrichi par le partage des pratiques recommandées par les différentes organisations internationales, telles que l'OMD, CIPV, FAO/CODEX, CITES.

3. ACTIVÉS À MENER

3.1. Activités à mener

Les activités suivantes seront menées :

- Réaliser un examen des politiques, stratégies et lois régissant les opérations des agences au frontière, la coopération entre elles et le développement du GU ;

- Réaliser une observation des pratiques du terrain au niveau de deux postes et des entretiens avec le service technique des agences et de leurs structures régionales, et une table ronde avec les agences ;
- Réaliser des entretiens avec les services stratégiques des agences, y inclus les Douanes, la DPV, le transport, l'agriculture au niveau central ;
- Rédaction du rapport analytique avec la proposition de recommandations d'amélioration de la coopération entre les agences, fondées sur les bonnes pratiques régionales et internationales en matière de gestion coordonnée des frontières ;
- Organiser un atelier de restitution (partage des résultats);
- Collecter les commentaires et réaction des agences ;
- Finalisation du rapport et soumission au SCNFE.

3.2. Responsabilités

Le TFAF gèrera directement la subvention et sera responsable de ce qui suit :

- Le recrutement 'un/une consultant-e international-e et d'un-e consultant-e local-e par le biais d'un contrat de service ;
- La prise en charge des frais de l'atelier de restitution, du déplacement des consultants sur le terrain, et des tables rondes en région (Kidira et Rosso);
- Contribue à la surveillance de l'analyse.

Les consultants, international et local, seront responsables des tâches suivantes :

- Identifier l'approche méthodique pour l'analyse ;
- Préparer une liste des parties prenantes à consulter ;
- Préparer les entretiens et tables rondes ;
- Rédiger le rapport d'analyse (4 phases : (1) ébauche de la structure du rapport et de la méthodologie, (2) première version avant la mission, (3) deuxième version avant l'atelier de restitution, et (4) la version finale après l'atelier). Les commentaires du TFAF et du SCNFE et des agences sont à intégrer à chaque étape ;
- Réaliser les visites et observation du terrain, et des entretiens ;
- Préparer et animer sur place l'atelier de restitution (partage des résultats) ;
- Valider le rapport final en ligne avec le point focal du SCNFE avant la soumission au SCNFE.

Le Sous-Comité de la Facilitation des Échanges aura la responsabilité de :

- Assister le consultant dans la conduite des entretiens sur place ;
- Organiser les réunions avec les parties prenantes et le SCNFE ;
- Assister le consultant dans l'organisation de l'atelier de restitution et des tables rondes en région ;
- Fournir tous les documents pertinents et les communiquer au Consultant (politiques stratégiques, textes de lois) ;
- Fournir au Consultant des commentaires sur le projet de rapport dans un délai de deux semaines à compter de la soumission du rapport ;
- Fournir des commentaires finaux sur le rapport final au consultant dans les deux semaines suivant la soumission du rapport mis à jour.

3.3. Budget:

Le budget pour la mise en œuvre est prévu pour un maximum de 30'000 USD. Le budget prévisionnel et indicatif se répartit comme suit dans le tableau ci-après :

	Total
Honoraires	
Expert 1 INT	20000
Expert 2 Local	2000
Frais de déplacement	
<i>1. Voyage en avion</i>	
Billet d'avion international	2000
<i>2. Per diem</i>	
Per diem Dakar	1100
Per diem hors Dakar	1400
3. Autres frais de voyage	
<i>Transport intérieur</i>	
Transport au poste-frontière de Kidira	800
Transport au poste-frontière de Rosso	700
Transfert aéroport-hôtel-aéroport	100
Visa	200
4. Autres dépenses	
Atelier restitution/tables rondes	1000
Total	29300

5. SIGNATURES D'APPROBATION

Pour le Membre demandeur 	Pour l'OMC : Birgit Viohl Cheffe, TFAF
Dakar, 17/07/2025 Lieu et date	Genève, 17.07.2025 Lieu et date